

tudes

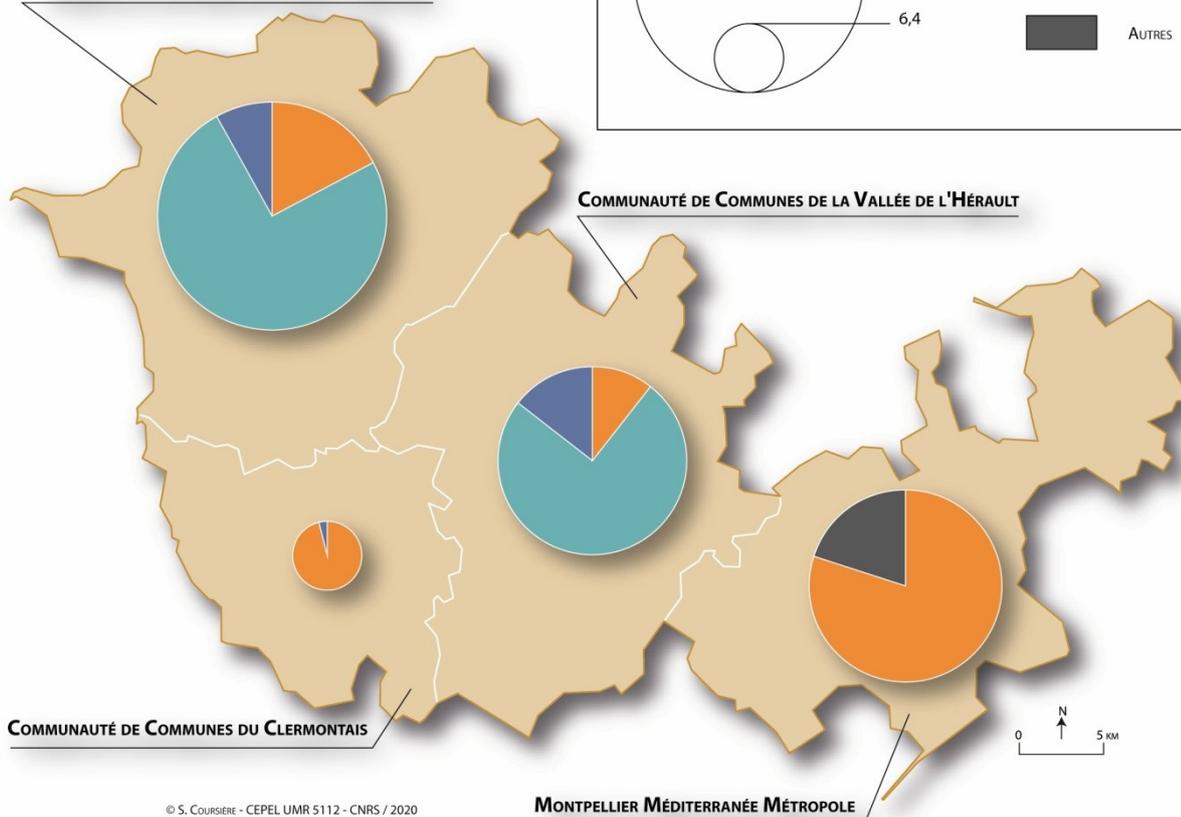
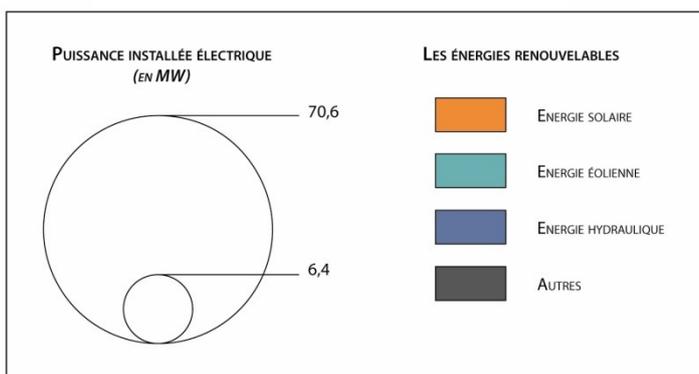
ISSN 1621-4609
2020

études héraultaises

Article de Jean-Paul VOLLE, Audrey VIALA ET Stéphane COURSIÈRE : « Solarzac projet photovoltaïque ».



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS & LARZAC



© S. COURSIÈRE - CEPUL UMR 5112 - CNRS / 2020

Sciences humaines et sociales

Revue éditée avec le concours du Département de l'Hérault

Le Larzac et le photovoltaïque : SOLARZAC, un projet pour le - et de - territoire

Jean-Paul VOLLE * Audrey VIALA ** et Stéphane COURSIÈRE ***

Résumé :

Solarzac est un projet de construction d'un parc photovoltaïque d'environ 200 ha sur le causse du Larzac, dans une propriété de quelque 1 000 ha, actuellement chasse commerciale, commune de Le Cros intégrée à la communauté de communes Lodévois et Larzac donc rattachée au Pays Cœur d'Hérault. Le projet situé au cœur de zones sensibles a fait l'objet d'une concertation préalable durant l'année 2019 et s'inscrit dans la stratégie régionale de la transition énergétique vers les énergies renouvelable (EnR, programme RÉPOS). Il valorise la ressource locale pour la production d'énergie verte avec co-activité d'élevage ovin et requalification de plus de 800 ha de nature, au point de s'afficher comme un véritable projet de territoire avec application de la démarche ERC (Éviter/ Réduire/ Compenser) et retombées économiques conséquentes. Il témoigne du long cheminement procédurier de validation et a suscité méfiance, contestation et oppositions.

Mots-clés :

Solarzac, Larzac, Photovoltaïque, Projet, Transition énergétique, Biodiversité, Co-activité, Acceptabilité.

Abstract:

Solarzac is a project to build a solar panel park of about 200 hectares on the Larzac limestone plateau, on a property of some 1 000 hectares, that is currently a commercial hunting ground in the commune of Le Cros (integrated within the community of communes Lodévois and Larzac, and thus affiliated with the Pays Cœur d'Hérault). The project, located in the centre of a sensitive area, was the subject of a preliminary consultation during 2019 and is part of the regional strategy for the transition to clean or renewable energy (EnR, REPOS programme). It upholds the local resources for green energy production alongside sheep farming and reclassification of more than 800 hectares of countryside, and can be considered as a genuine land project within the implementation of the ERC initiative (Avoid, Reduce, Compensate) - with consequent economic benefits. It is a demonstration of the long mechanism of procedural approval and prompted unease, mistrust, protests and opposition.

Key words:

Solarzac, Larzac, Solar energy, Project, Energy Transition, Biodiversity, Co-activity, Acceptability.

Resumit :

Solarzac es lo projècte de construccion d'un pargue fotovoltaic de quicòm coma 200 ha sul causse del Larzac, dins una propietat d'unes 1 000 ha, ara caça comerciala, comuna del Cròs integrada a la comunitat de comunas del Lodevès-Larzac, donc restacada al País Còr d'Erau. Lo projècte situat al còr de zònas sensiblas faguèt l'òbjècte d'una concertacion prealabla durant l'annada 2019 e s'inscriu dins l'estrategia regionala de la transicion energetica cap a las energias renovelablas (EnR, programa REPOS). Valoriza la ressorsa locala per la produccion d'energia verda amb coactivitat d'elevatge de fedum e requalificacion de mai de 800 ha de natura, tant i a que se presenta coma un vertadièr projècte de territòri, amb aplicacion del procediment ERC (Evitar, Reduire, Compensar) e repercussions economicas de remarca. Testimònia d'un long caminament procedurièr de validacion e faguèt nàisser mesfisança, contestacion e oposicions.

Noms-claus :

Solarzac, Larzac, fotovoltaic, projècte, transicion energetica, biodiversitat, coactivitat, acceptabilitat.



* Jean-Paul VOLLE Professeur émérite de Géographie de l'Université Paul Valéry, Président du Conseil Scientifique Consultatif et de Suivi des Études auprès de la société Arkolia énergies.

** Audrey VIALA, Ingénieure dans le secteur des énergies renouvelables, Chef de projet Arkolia Énergies.

*** Cartographe CEPÉL, Université Montpellier.



« *Aquel país semblava de se negar dins lo cèl coma dins una mar de luz e de solesa.* »
[Ce pays semblait se noyer dans le ciel comme dans une mer de lumière et de solitude.]

Roland Pécout, 1986, L'Envòl de la Tartana

[Traduction M.-J. Verny, Professeure Université Paul Valéry, Montpellier.]

« *Ce pays est comme la mer
Comme un océan de silences
Et de bruits
D'hommes et de bêtes
De couleurs sévères
Et de toutes sortes de plantes* »

Cardabèla.

Larzac, le nom résonne comme terre de résistance et de lutte (*Luta del Larzac*, mouvement de désobéissance civile des années 1970 contre l'expropriation étatique de quelque 15 000 ha en faveur de l'extension du camp militaire du Larzac), d'affirmation identitaire que symbolise le slogan *Gardarem lo Larzac (Nous garderons le Larzac)* devenu véritable cri de ralliement et de convergence. Territoire de vie au travers de ses petites communes, Millau et Lodève animatrices en ses périphéries, le Larzac est un haut plateau aux horizons dénudés et fuyants, un paysage de nature marqué par une hyper ruralité. Les populations y sont âgées, les revenus comme les densités faibles. Ce tiers-espace longtemps isolé est une des scènes majeures de l'agropastoralisme retenu comme critère fondateur de l'entité géographique caussenarde par l'UNESCO. S'y dessine un système de gestion partagée entre communes, intercommunalité (l'EPCI¹ Lodévois et Larzac, 28 communes associées), Département, Région et État, mais aussi les structures spécifiques des parcs (Naturel Régional des Grands Causses, National des Cévennes gestionnaire majeur du bien UNESCO Causses et Cévennes inscrit au patrimoine mondial depuis 2011) et de l'entente interdépartementale des Causses et des Cévennes. Pour souligner les enjeux majeurs de son développement, la valorisation de ses patrimoines et paysages, de ses eaux, de surface et de profondeur, de sa mise en valeur agricole pastorale et de ses villages comme autant d'unités de vie.

Pays de grands espaces et de vastes solitudes - quelque 15 000 habitants dont la moitié à Lodève pour environ 1 000 km² - le Larzac dispose avec le soleil d'une ressource majeure non exploitée à son échelle, un potentiel important pour construire une stratégie de développement innovante, créatrice de valeur économique dont les citoyens et les collectivités territoriales pourront tirer avantage. Par ailleurs, le sillon de l'A75 a singulièrement rapproché le cause de ses avants pays millavois, lodévois, Cœur d'Hérault, jusqu'à la métropole montpelliéraine, au point de pouvoir construire des solidarités nouvelles, inédites.

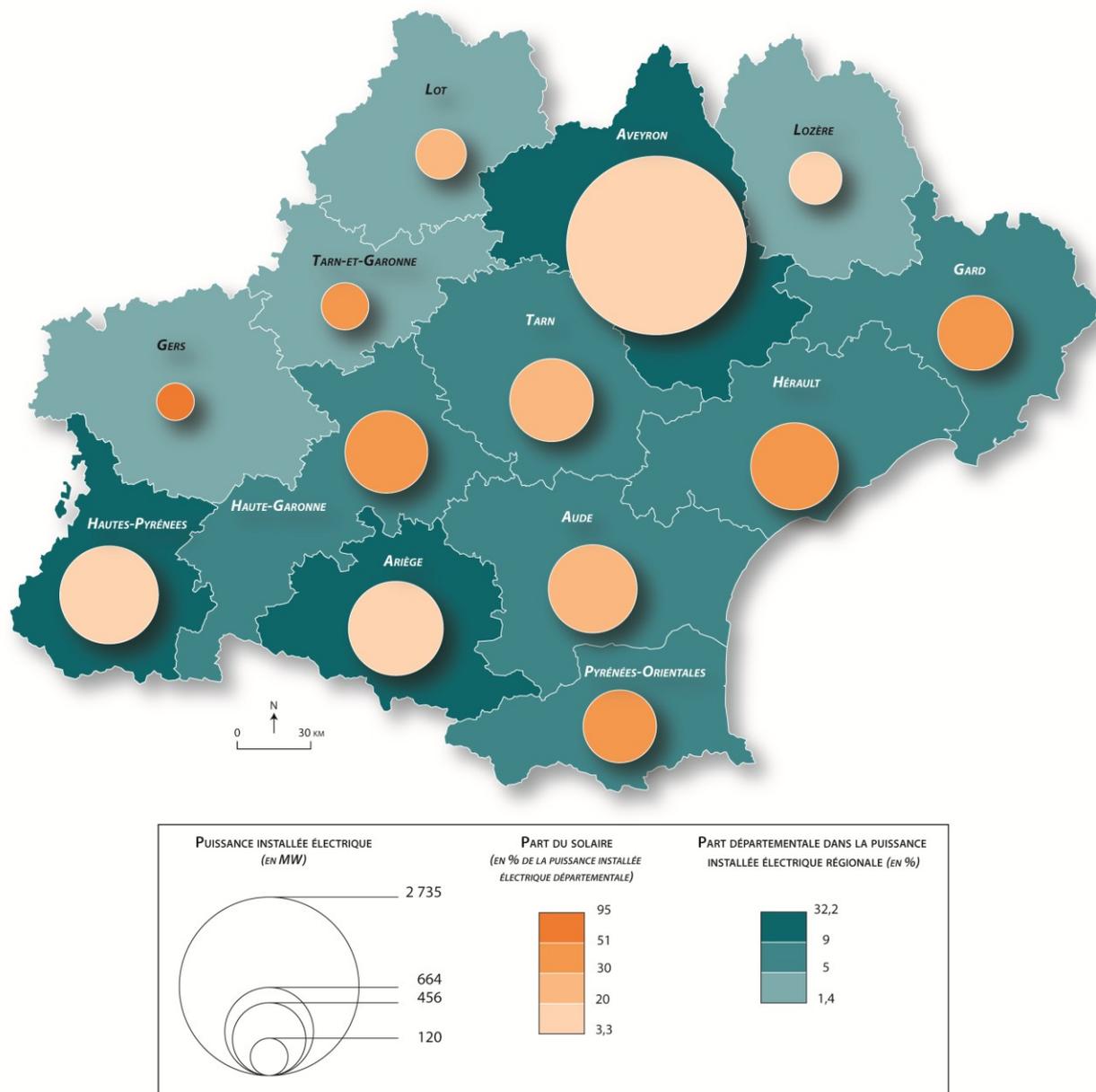
Le projet SOLARZAC de valorisation du rayonnement solaire par une centrale photovoltaïque s'inscrit au sein de la trajectoire économique des divers plans énergétiques territoriaux, reposant sur l'ambition de développement des énergies renouvelables pour assurer « la transition énergétique, sociale et solidaire » : objectifs fixés au niveau national, coordination des actions et mise en cohérence au niveau régional, projets de territoire au niveau local.

1. Le photovoltaïque : enjeu énergétique pour les territoires.

Le solaire photovoltaïque, une énergie bon marché, la plus compétitive, « leader des énergies renouvelables, disponible, abondante et sans limite, joue un rôle clé pour le développement des territoire »². Au niveau national, l'objectif gouvernemental est d'avoir installé 44 GW de capacité solaire en 2028, la capacité actuelle étant de l'ordre de 10 GW. Ce qui impose une forte mobilisation des initiatives pour construire une filière performante et un engagement soutenu des collectivités territoriales. « La transition énergétique représente une véritable opportunité de développement durable des territoires » (SDEC énergies, Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados). Les collectivités territoriales sont en effet devenues des acteurs de premier plan pour mettre en œuvre les réponses à cet objectif et les stratégies locales d'adaptation au changement climatique. Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants est une démarche de développement durable territoriale centrée sur la transition énergétique³. La communauté de communes Lodévois et Larzac est intégrée au Sydel⁴ du Pays Cœur d'Hérault qui a engagé volontairement un PCAET, le PNR Grands Causses gérant celui des communautés de communes voisines⁵. Les travaux et publications du CEREMA⁶, du CERDD⁷ et de l'ADEME⁸ par exemple soulignent combien les dynamiques de territorialisation des enjeux énergétiques, dont ceux des énergies renouvelables qui deviennent prioritaires, sont en relation étroite avec la transition écologique, nouveau modèle économique et social. Les potentiels d'énergies renouvelables locales sont à développer pour que les collectivités s'inscrivent dans la trajectoire de la COP 21 (Conférence of parties, Conférence internationale sur le climat organisée à Paris en 2015) et de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV 2015). Depuis une vingtaine d'années, « Le cadre législatif se structure et invite chaque territoire à y tenir son rôle » (ADEME), l'enjeu énergétique étant affiché au niveau local, à l'échelle de la commune, et supra-local, de l'échelle de l'EPCI à celle de la Région. La compétence « production d'énergie renouvelable » est ainsi affirmée et partagée, la région Occitanie se donnant comme ambition d'en multiplier par trois la production à l'horizon 2050 à partir de quatre sources principales, le solaire, l'éolien, l'hydroélectricité et le bois



Les énergies renouvelables en Occitanie. Puissance installée par département



© S. COURSIÈRE - CEPEL UMR 5112 - CNRS / 2020
SOURCE : AREC OCCITANIE TERRISTORY / 2017

Fig. 1 – Part du solaire dans la puissance électrique installée.

2. Les programmes régionaux RÉPOS et HyDéO

Par décision prise en 2016, la Région Occitanie s'est engagée sur le principe de la transition énergétique avec comme objectif principal d'être « la première région à énergie positive (RÉPOS) d'Europe à l'horizon 2050⁹ selon une trajectoire ambitieuse et réaliste ». Ce qui sous-entend une réduction de la consommation d'énergie (sobriété et efficacité énergétiques) et une couverture des besoins par un mix énergétique dans lequel prédominent les énergies renouvelables locales.

Concernant le photovoltaïque le scénario RÉPOS 1.0 repose sur une forte augmentation de la puissance installée (de 1 276 MW¹⁰ en 2015 (production de 1604 GWh) à 6 930 MW en 2030 et 15 070 MW en 2050) impliquant des installa-

tions sur de vastes surfaces, bien au-delà des toitures et brise-soleil. En complément et pour répondre à la variabilité de la production d'électricité (souvent des excès en période estivale de moindre consommation et de plus forte production) et à la demande future de l'hydrogène pour les transports et les mobilités, la Région a mis en place en 2019 le plan « Hydrogène Vert Occitanie » (150 millions de budget) pour faire de la région « le fer de lance de la filière hydrogène » en minimisant la part de « l'hydrogène gris » issu du pétrole. L'agence de développement régionale AD'OCC et son référent HyDéO¹¹ comme pôle de reconnaissance ont retenu en 2020, neuf projets déposés lors de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Ministère représentant quelque 460 millions d'euros d'investissements et la création d'environ 3 500 emplois à terme. La stratégie régionale a été dévoilée lors de la journée HyDéO du 6 novembre 2019 autour des enjeux des

Les énergies renouvelables en Occitanie. Production/Consommation par département

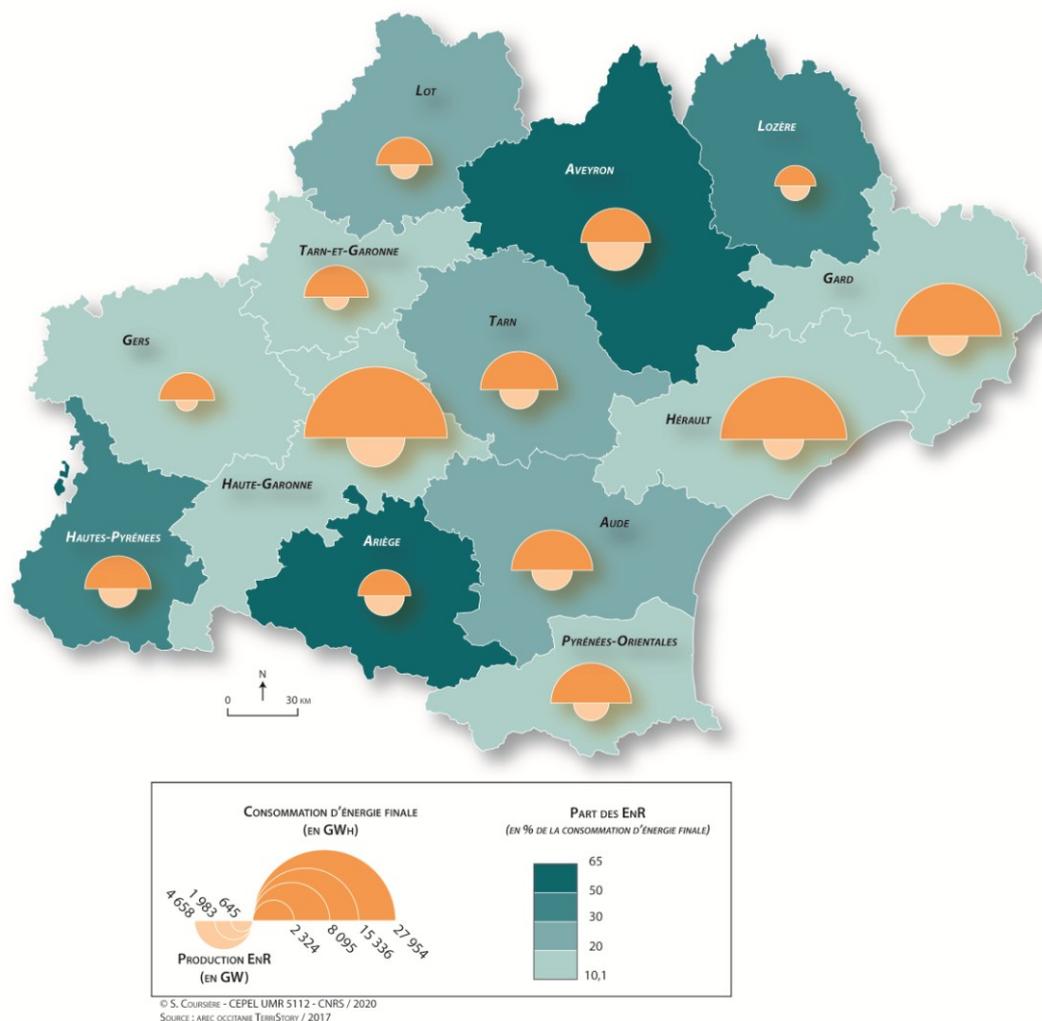


Fig. 2 - Part des énergies renouvelables dans la consommation finale.

« mobilités hydrogène » véritable opportunité pour développer une filière industrielle innovante. Après le corridor H2 qui maillera le couloir languedocien à partir de l'usine de production de Port-La-Nouvelle, l'A75 pourrait confirmer sa vocation de deuxième axe structurant de l'espace régional du Languedoc sur la base du déploiement de l'hydrogène issu du photovoltaïque local pour les mobilités lourdes.

RÉPOS et HyDéO vont profondément modifier le paysage énergétique régional en termes de production de telle sorte qu'en 2050 les productions d'énergies renouvelables soient légèrement supérieures à l'ensemble des consommations (77 000 GWh dont quelque 22 000 GWh pour le photovoltaïque contre 75 000). Ce qui sous-entend une vision stratégique du territoire renouvelée avec une mobilisation optimale de la ressource renouvelable notamment solaire selon des synergies locales et supra locales. A ce propos, les projets de grande taille offrent des opportunités intéressantes pour les collectivités territoriales notamment en ce qui concerne les retombées économiques et sociales (emploi, activités, image...) et financières (impôts locaux, contribution économique territoriale). Ils constituent des leviers intéressants pour ajouter de la valeur, stimuler le développement économique et compenser le relatif retrait des aides de l'État.

3. SOLARZAC Un projet régional sur le Larzac

Solarzac, projet d'envergure régionale conduit par la société Arkolia Énergies sur la commune du Cros, domaine de Calmels, est à même d'enrichir l'axe de coordination de la transition énergétique et de contribuer à la stratégie que la région Occitanie a retenue dans son Schéma Régional de l'Aménagement, du Développement Durable et de l'Égalité des Territoires (SRADDET Occitanie 2040 arrêté le 19 décembre 2019). Deux lignes directrices en fondent le devenir : « un rééquilibrage régional » notamment en termes de services publics et d'activités pour renforcer l'égalité des territoires et surtout la mise en chantier « d'un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique par la valorisation des ressources et la transition énergétique » dont les énergies renouvelables sont un des piliers majeurs.

Le domaine de Calmels couvre quelque 1 100 ha dont plus de 800 sur la commune du Cros (Hérault) et près de 300 sur celle de Campestre-et-Luc (Gard), au-delà des gorges de la Virenque, sur le lieu-dit Luc qui évoque la colonie pénitentiaire agricole, bague pour enfants, créée en 1856, exploitant en particulier l'abîme de Saint-Ferron pour la fabrication de

Les énergies renouvelables en Pays Cœur d'Hérault et Montpellier métropole

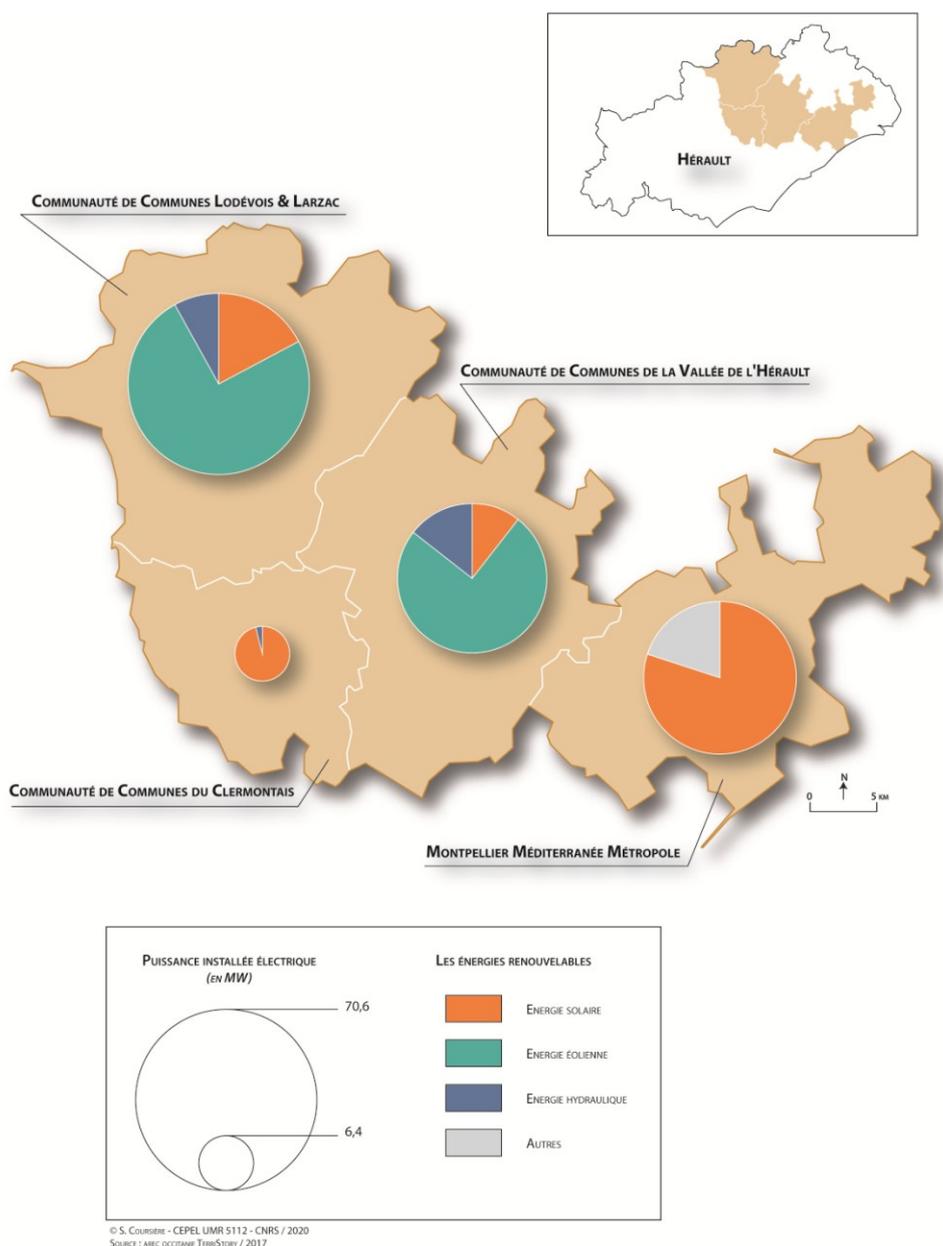


Fig. 3 - Puissance installée et part des énergies renouvelables.

fromage de roquefort. Initialement, le domaine est lié à la transhumance ovine vers le massif du Lingas et les hautes terres de l'Aigoual. Il n'en conserve que les images suite aux nombreux changements de propriétaires et d'exploitants tout au long de la seconde moitié du XX^e siècle et à l'abandon progressif de l'élevage des brebis caussenardes. Il est aujourd'hui entièrement clôturé et utilisé par une chasse commerciale qui en privatise l'usage et a singulièrement dégradé ses sols.

3.1 Le projet photovoltaïque

En 2018, le propriétaire actuel souhaite abandonner son activité de chasse et orienter celle-ci vers les énergies vertes. Après une consultation, il choisit la société Arkolia Énergies pour développer un projet EnR (énergie renouvelable). L'opportunité d'une centrale photovoltaïque au sol s'impose rapidement : relief adapté, domaine isolé et retiré, relief apte

à limiter la gêne esthétique sur le plan visuel, fort ensoleillement. Les retours d'expériences des parcs solaires au sol confortent en outre la compatibilité de la co-activité photovoltaïque et agriculture notamment l'élevage ovin, permettant au projet de s'accorder au fondement identitaire du plateau. Le nom en découle, Solarzac, associant Larzac et soleil, deux forces solidaires. La dimension du projet, son orientation technique, son importance économique et l'obligation d'Arkolia de l'insérer dans le contexte socio-politique local justifient une concertation préalable sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) selon l'article L 121-15 du code de l'environnement. Trois scénarios sont proposés pour avis lors de réunions publiques, ateliers et expositions itinérantes, dont un avec une option spécifique de conversion de l'électricité en gaz (filiale de méthanation en réponse à la variabilité de la production d'électricité et au besoin de méthane vert).

Les trois scénarios du dossier de concertation

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3 ¹²
Puissance électrique MW	180	320	180 solaire et 138 gaz méthane
Production	100 % solaire	100 % solaire	Solaire (50/60%) et méthanation
Surface utilisée	220 ha	400 ha	400 ha
Production électrique/an	240 GWh	430 GWh	240 GWh
Équivalent consommation/hab	113 000	200 000	113 000
Impact environnemental	faible	modéré	modéré
Bénéfices	Discrétion paysagère	retombées fiscales + élevées	<ul style="list-style-type: none"> - mixte énergétique - retombées fiscales - captation CO2 - emploi, formation
Inconvénients	peu d'emplois	raccordements onéreux	projet complexe, coûteux
Coûts estimés (millions €)	137	400	615

Les énergies renouvelables en Cœur d'Hérault

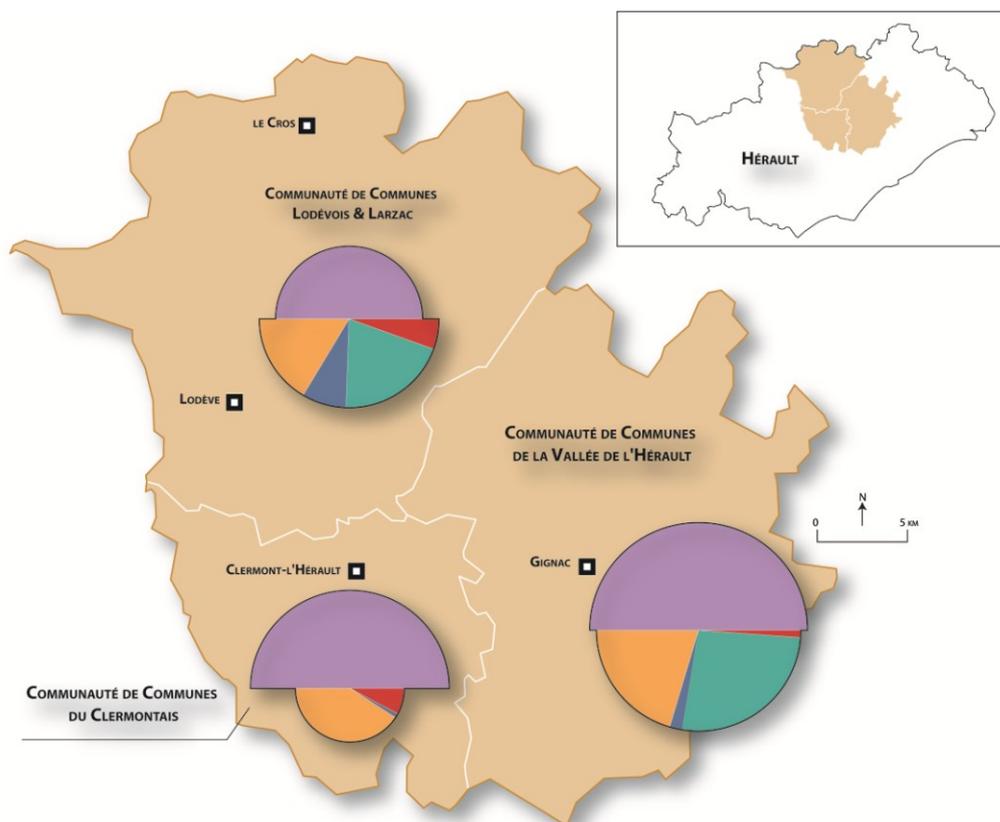
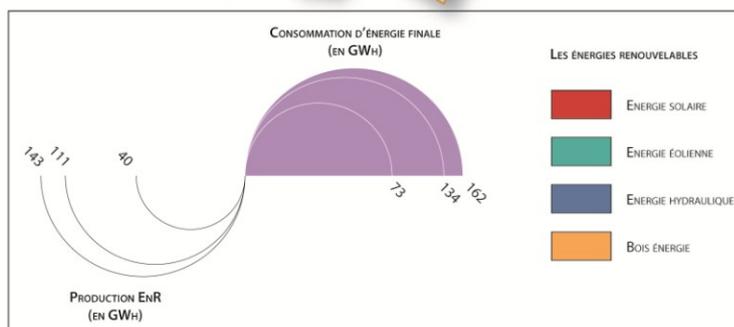


Fig. 4 - Production des EnR et consommation finale d'énergie



© S. COURSIÈRE - CEPEL UMR 5112 - CNRS / 2020
SOURCE : AREC OCCITANIE TERRISTORY / 2017



Fig. 5 - Domaine de Calmels, poste de chasse privée. Source : Arkolia Énergies, 2019.



Fig. 6 - Cohabitation de moutons et de panneaux solaires.

Source : Arkolia Énergies, 2019.

Le garant de la CNDP dans son rapport¹³ préconise des études plus approfondies sur les volets environnementaux, paysagers, fonciers, juridiques et agricoles afin de répondre aux inquiétudes soulevées lors de la concertation et recommande la création d'un comité de suivi des études qui sera effectif dès novembre 2019 (Conseil Scientifique Consultatif et de Suivi des Études, CSCSE mis en place par Arkolia Énergies) avant toute élaboration de l'étude d'impact.

Dès la fin de l'année 2019, tenant compte du rapport du garant et du contenu des oppositions rencontrées sur le terrain (association paysanne, groupes d'écologistes...) le projet évolue vers une installation de 175 MWc (mégawatt crête soit la puissance maximale du dispositif de panneaux) capable d'alimenter en électricité hors chauffage 110 000 habitants et contribuer ainsi à fournir 65 % des besoins du Pays Cœur

d'Hérault, le PCAET situant en 2015 la consommation locale à 359,5 GWh. Ceci avec ouverture du territoire, co-activité d'élevage, amélioration des valeurs paysagères et de l'écosystème sur l'ensemble du domaine selon les mesures énoncées sur le plan de la biodiversité : éviter, réduire, compenser. Au final, cette nouvelle version du projet valorise 200 ha pour la production d'énergie verte avec co-activité agricole (élevage et production fourragère) et permet la requalification de 800 ha de nature qui pourront être ouverts à de multiples usages sociaux (découverte, loisirs, parcours, protection...) suite au démantèlement de la clôture ceinturant le domaine de Calmels. Le Conseil scientifique a orienté le projet pour une meilleure insertion géographique et sociale et lui donner vocation à devenir un véritable projet de territoire ancré dans l'espace socio-économique et environnemental du Causse.





3.2 Un projet pour le territoire

Quatre critères structurent le nouveau projet Solarzac dans sa version 2020 :

- Il contribue à la transition énergétique et écologique par sa dimension technique, sa valorisation optimale de la ressource solaire et son respect des conditions environnementales ;
- L'objectif d'autonomie énergétique du territoire supra local donne sens à l'insertion du projet au sein du Pays Cœur d'Hérault ;
- La valorisation des ressources du territoire - solaire, d'élevage, de nature - s'inscrit comme une priorité du projet qui repose sur les valeurs attribuées aux étendues du Larzac ;
- Le projet, point d'appui pour la stratégie énergétique régionale, va renforcer les solidarités et les synergies à l'échelle de l'espace géographique compris entre le littoral, la métropole montpelliéraine et les hauts plateaux des Causses.

La commune du Cros voisine du Cirque de Navacelles, est intégrée dans le périmètre du Bien Causses et Cévennes (3 144 km²) inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco, mais ni dans ceux du Parc National des Cévennes et du Parc Naturel Régional des Grands Causses malgré leur proximité. Le projet d'extension de ce dernier vers le Larzac héraultais est en cours d'analyse dans le cadre du renouvellement de son périmètre et de sa charte. Il devrait recevoir un avis favorable. Par contre, l'Entente interdépartementale Causses & Cévennes dont la mission est de mettre en œuvre les orientations de gestion du bien identifié « paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen » est directement concernée par le projet. Ce contexte administratif n'est pas sans conséquence sur le regard porté sur les caractéristiques du

projet. Il se doit d'intégrer les principales orientations du plan de gestion notamment en ce qui concerne l'agropastoralisme comme pratique et patrimoine, les paysages, la biodiversité, le développement du tourisme et de « niches économiques » pour un « territoire pilote d'expérimentation et d'innovation ».

La richesse foncière du domaine de Calmels est un atout important pour un projet de territoire innovant qui inverse le rapport de propriété avec un transfert vers les collectivités et en diversifie les usages. Sur une base contractuelle, le loyer payé par l'exploitant, au titre de l'occupation du sol et des bâtiments existant sur le site, sera établi pour permettre à la collectivité future propriétaire (établissement public) de rembourser le prêt qu'elle aurait éventuellement contracté pour l'acquérir. A la fin du bail d'exploitation, le groupement public propriétaire des lieux sera organisateur de ses usages économiques, sociaux et culturels. Cette version est de plus en plus mise en œuvre dans les grands projets éoliens et photovoltaïques.

En plus des retombées locatives, les retombées fiscales non négligeables sont significatives à l'échelle des budgets des collectivités concernées. La commune, l'intercommunalité, le département, la région vont se répartir les impôts et taxes rattachés à l'exploitation photovoltaïque à savoir la taxe foncière, la contribution économique territoriale (CET, ancienne taxe professionnelle) reposant sur deux composantes la contribution foncière des entreprises (CFE) et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) à laquelle sont assujetties les centrales de production d'électricité d'origine photovoltaïque.

Pour une installation de 175 MWc, la répartition des contributions peut ainsi être décomposée :

	Commune	EPCI	Département	Région	TOTAL
Taxe foncière	1 370 €		7 658 €		9 029 €
CFE		208 766 €			208 766 €
CVAE		37 166 €	32 959 €	70 125 €	140 250 €
IFER		276 063 €	276 063 €		552 125 €
TOTAL	1 370 €	521 995 €	316 680 €	70 125 €	910 170 €

Tab. 1 - Estimation des contributions fiscales du projet SOLARZAC.



Pour mener à bien la mise en œuvre du projet (investissement en capital par levée de fonds) et son insertion sociale, l'exploitant propose de prendre appui sur un financement participatif (crowdfunding) en dehors des circuits financiers institutionnels. Le financement participatif correspond alors à une prise de participation au capital de la société, les rémunérations (versement d'intérêts et avantages fiscaux) étant fixées par la loi. Le projet abonde parfaitement dans les logiques contemporaines, le secteur des énergies renouvelables et de la transition écologique faisant de plus en plus appel à la finance participative pour la réalisation des nouveaux

projets. La Stratégie Nationale de Transition Écologique vers un Développement Durable (SNTEDD) en fait même un des leviers de la transition écologique, le label « Financement Participatif pour la croissance verte » ayant été officiellement créé en 2017.

La loi TECV¹⁴ du 17 août 2015 accorde aux collectivités territoriales la possibilité d'investir en capital dans les sociétés portant des projets d'énergie renouvelable sur leur territoire ou à proximité. Cette faculté a été reconnue à toutes les collectivités, y compris aux EPCI, et a été renforcée par la loi



du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, loi de réponse à l'urgence écologique pour sortir des énergies fossiles et faciliter le développement des énergies renouvelables. En parallèle, le financement participatif par les citoyens de ces mêmes projets a été grandement facilité.

Ces outils sont déterminants de la démarche pour à la fois, augmenter massivement la production d'énergies renouvelables, favoriser l'acceptabilité des projets et assurer des retombées économiques pour les territoires concernés.

Sur un projet standard, de faible intensité capitalistique, 40 % des fonds propres peuvent provenir du financement participatif. Les fonds propres représentent habituellement environ 20 % de l'investissement. Mais pour un projet de type Solarzac où l'investissement est élevé, ce seuil n'est guère réalisable. Arkolia Énergies prévoit donc d'ouvrir un financement participatif selon des modalités propres pour accentuer l'insertion territoriale et citoyenne du projet avec une base minimale de 500 000 € sans plafond.

3.3 Un projet de territoire

Tout projet portant sur une implantation territoriale doit répondre aux exigences des documents de planification régionaux (SRADDET notamment) et locaux, le SCoT¹⁵ étant l'outil de base pour mettre en œuvre une planification straté-

gique intercommunale. Il qualifie le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du territoire, et constitue le cadre de référence des politiques sectorielles d'urbanisme et d'habitat, de développement économique, des mobilités... mais aussi celles relatives à l'environnement, au climat, à l'énergie. Le projet Solarzac en Lodévois et Larzac s'inscrit donc dans le SCoT du Pays « Cœur d'Hérault 2040 », vu comme un bassin de vie. Élaboré par le SYDEL, le PADD du SCoT a été validé par les élus en juin 2019. Associé à une évaluation environnementale (2018), il sera suivi du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) en cours d'élaboration. Les enjeux énergétique et climatiques font l'objet d'une attention particulière selon le principe prioritaire de la sobriété doublé d'un objectif de développement des énergies renouvelables pour atteindre une production de 670 GWh (EnR&R et de Récupération) à l'horizon 2050. Et franchir donc le seuil de 35 % des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale du Pays, en multipliant par 3,4 la production actuelle. Le SCoT, fidèle aux orientations du PCAET, engage donc la collectivité territoriale dans la transition énergétique en cohérence avec les objectifs régionaux. La progression des EnR s'entend dans « le respect des sensibilités et potentialités du territoire », le photovoltaïque disposant d'un fort potentiel de développement mobilisable notamment en termes de grands projets sur le territoire du Larzac.

Unités paysagères Potentiel	Biogaz	EnR thermique	EnR électrique (<5 MWc)	EnR électrique (> 5 MWc)	TOTAL
1 - Plaine et vallée	3	112	349	276	740
2 - Coteaux agricoles sensibles	2	64	166	77	310
3 - Grand site parc naturel	1	54	131	169	356
4 - Cœur de nature	0	17	117	293	427
TOTAL	6	247	763	816	1832

Tab. 2 - Territorialisation des potentiels selon l'armature urbaine et par unité paysagère - Potentiels nets ENR (en GWh) à exploiter dans le respect des espaces agricoles, naturels et des paysages. Source, SCoT du Pays Cœur d'Hérault.

Le projet Solarzac s'inscrit donc dans la logique locale de la transition énergétique et climatique que le Pays a défini, dans son PAECT relevant de la démarche régionale portée par l'ADEME (« Territoires en transition »), comme un enjeu déterminant de son développement. Un des objectifs de cette démarche de planification stratégique est d'assurer la croissance des EnR. En ce sens, le Pays a adhéré au réseau des « Territoire à Énergie Positive (TÉPOS) », le projet ne pouvant que conforter cette orientation.

Au-delà de sa dimension énergétique, le projet sur le domaine de Calmels peut s'énoncer comme un projet de territoire tant il prend place dans le regard et jugement de la population et des acteurs locaux en tant que grand projet dont la réalisation relève de leur assentiment. On sait combien aujourd'hui l'inacceptabilité de ceux-ci s'enracine alors que le processus conduisant à l'acceptabilité est lent, fragile, délicat, souvent aléatoire.

Les démarches d'information/ communication/ concertation¹⁶ conduites par Arkolia tout au long de l'année 2019, auprès des populations locales, des associations, collectivités et administrations concernées par le projet ont été soulignées par le garant. Elles procèdent tout à la fois d'une obligation réglementaire et de la volonté de procéder à un meilleur ancrage du projet dans le territoire. Sur ce plan, de nombreux projets sont contestés au niveau local et les oppositions à Solarzac n'ont pas manqué qui critiquent un projet qualifié de « hors sol », de nature strictement industrielle. Contestation de citoyens engagés notamment au sein de la Confédération Paysanne ou d'associations pour la défense de l'environnement (Bien UNESCO et réseau des zones Natura 2000) et polémique récurrente ont nourri la controverse alors que les élus des différentes collectivités, les syndicats et organismes professionnels étaient plus partagés et leurs appréciations plus nuancées. Le phénomène « carte postale » du Larzac comme lieu de culture paysanne et de paysage agro-



pastoral a servi d'argumentaire pour les opposants. Mais, au-delà, les questions environnementales et de biodiversité ont été dominantes lors de la phase de concertation. Les opposants ont aussi fait valoir le risque de voir d'autres projets de même nature s'implanter à la conquête des terres du plateau, au risque de provoquer une hausse des prix du foncier agricole et de freiner le développement des projets coopératifs et citoyens (EnRCC). Le projet n'était alors pas jugé en soi mais comme un objet n'ayant pas à trouver place sur cette terre caussenarde fortement et symboliquement appropriée.

Conclusion

Inscrit dans la stratégie nationale et régionale d'optimisation des EnR et dans la trajectoire du programme REPOS de la Région, Solarzac est un bel exemple de stratégie énergétique confrontée à la réalité sociale d'un territoire. Il représente une avancée plus que symbolique dans la reconquête agricole et pastorale du Causse, une requalification des

sols et une ouverture aux usages de découverte du patrimoine de nature. Les bâtiments du domaine intégrés à la logique du projet énergétique constituent un potentiel intéressant en ce sens. Son modèle économique repose sur l'idée de partage de la richesse et sur la vision d'une réappropriation collective du terrain après exploitation de la ressource. Il participe aussi pleinement aux objectifs énergétiques de la communauté de communes et de l'avant-pays du Cœur d'Hérault. Il illustre bien la complexité du système de planification et d'aménagement du territoire.

Le cheminement de la décision politique¹⁷ à partir de l'étude d'impact enrichie par des études complémentaires, et sur la base d'un projet réduit s'ouvre en 2020. Elle devrait déboucher sur une opérationnalité souhaitée par l'opérateur d'un projet qui fait converger, sur un site favorable et dans un contexte de valorisation de la ressource, traitement paysager, protection de la biodiversité et développement énergétique véritable enjeu de la transition. ■

NOTES

1. EPCI, Établissement Public de Coopération Intercommunale.
2. France Avenir Solaire, Guide de la Ville Solaire : Faites le pari de l'électricité solaire, site Internet, 2020.
3. Source DREAL Occitanie.
4. SYDEL Syndicat de développement local du Pays Cœur d'Hérault, 77 communes, 1 273 km², 82 000 habitants.
5. CC Saint Affricain Roquefort 7 vallons, Larzac et Vallées, Muse et Rases du Tarn, Monts Rance et Rougier.
6. CEREMA : Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement.
7. CERDD : Centre Ressource de Développement Durable.
8. ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (1991), devenue Agence de la Transition Écologique. Voir notamment les guides *Planification et programmation énergétique territoriale*, ADEME Nord-Pas-de-Calais-Picardie (2016) et *La transition énergétique en action, pour la croissance verte* (2014).
9. *Scénario Région à énergie positive*, Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, 2017. Le coefficient RÉPOS exprime le rapport entre la consommation d'énergie renouvelable produite en région et la demande finale en énergie (hors pertes du réseau).
10. MW (mégawatt) : unité de puissance, 1MW = 1 000 000 de watts soit 1 000 KiloWatts. MWh : la puissance (MW) multipliée par le nombre d'heures de fonctionnement (h). 1MWh = 1 000 KWh.
GWh : GigaWattheure. 1 GWh = 1 000 000 Kwh. TWh TerraWattheure. 1TWh = 1 milliard de KWh.
11. HyDéO, Hydrogène Développement en Occitanie.
12. Le scénario 3 repose sur 3 technologies existantes, électrolyseur, collecteur de CO₂ atmosphérique et méthanation biologique.
13. CNDP, Bilan du garant (Bruno Védrine), Projet SOLARZAC, concertation préalable, 2 mai-23 juillet 2019.
14. TECV : Transition Écologique pour la Croissance Verte.
15. SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale.
16. Arkolia Énergies, Dossier de concertation préalable du parc énergétique Solarzac, avril 2019.
17. De la commune et de l'intercommunalité à l'État avec avis des institutions concernées par l'implantation du projet.



BIBLIOGRAPHIE

- ADEME**, Photovoltaïque et collectivités territoriales, guide pour une approche de proximité, 2014, 82 p.
- Arkolia Énergies**, Dossier de la concertation préalable du parc énergétique Solarzac, 2019, 37 p.
- Association négaWatt**, Développer l'hydrogène, pourquoi et comment ? Note de positionnement, septembre 2020, site Internet.
- Calidris** Expertises environnementales, Photovoltaïque et biodiversité, Étude bibliographique & retours d'expérience, 2019, 23 p., site Internet.
- CHANSEL** (Julie), La demi victoire du Larzac contre Solarzac, Site Internet Sans transition !, 13 janvier 2020.
- ELISSALDE** (Bernard), Une géographie des territoires, L'information géographique, volume 66, n°3, 2002. pp. 193-205
- Entente Interdépartementale** des Causses et des Cévennes, Paysage culturel, patrimoine mondial de l'UNESCO, OPP et territoires agropastoraux, exemples sur les Causses & Cévennes, s.d, 39 p.
- FRANQUEMAGNE** (Gaël), Les mobilisations socio-territoriales : le Larzac, une cause en mouvement, Doctorat en science politique, Institut d'Études Politiques de Bordeaux, 2009, 634 p.
- Installations photovoltaïques au sol**, Guide de l'étude d'impact, Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2010.
- Plan d'action Unesco** Causses & Cévennes 2015-2021, Paysage culturel vivant de l'agropastoralisme méditerranéen, Construire un avenir commun, 159 p.
- Région Occitanie**, Programme RÉPOS, région à énergie positive, Scénario version 2, 2019
- ROLLET** (Catherine), Solarzac : Arkolia Énergies proposera un nouveau scénario d'ici un an, PV magazine, site Internet, 30 Octobre 2019



Annexe 1 :

	LODEVOIS & LARZAC	VALLÉE DE L'HÉRAULT	CLERMONTAIS	MTP MÉTROPOLÉ	DÉPARTEMENT
CONSOMMATION ÉLECTRICITÉ MWh	73 410	161 795	133 803	2 390 374	6 243 934
DONT RÉSIDENTIEL	46 723	124 880	86 066	1 055 300	3 185 802
PAR HAB KWh/Hab	23 826	17 083	17 793	18 034	19 069
PRODUCTION EnR GWh	111,38	143,14	40,69	265,90	2 209,98
SOLAIRE	17,52	6,51	8,01	48,82	290,09
ÉOLIEN	45,11	80,50			546,43
HYDRAULIQUE	16,14	9,56	1,23		252,22
BOIS DOMESTIQUE	30,00	46,58	31,46	96,85	915,75
%					
SOLAIRE	15,73	4,55	19,69	18,36	13,13
ÉOLIEN	40,50	56,24	0,00	0,00	24,73
HYDRAULIQUE	14,49	6,68	3,02	0,00	11,41
BOIS	26,93	32,54	77,32	36,42	41,44
PART EnR/CONSOMMATION %	31,73	21,85	8,24	3,14	10,13
PUISSANCE ÉLECTRIQUE INSTALLÉE MW	70,59	47,97	6,44	50,52	649,73
SOLAIRE	12,25	5,17	6,19	40,12	232,02
ÉOLIEN	52,80	36,00	0,00	0,00	246,83
HYDRAULIQUE	5,50	6,80	0,25	0,00	125,85

Tab. 3 - Les énergies renouvelables en Cœur d'Hérault
Source : AREC, 2017



Annexe 2 : (Sigles).

AD'OCC	Agence de Développement d'Occitanie ;	HyDéO	Hydrogène Développement en Occitanie ;
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (1991), devenue Agence de la Transition Écologique ;	MW (mégawatt)	unité de puissance qui désigne la capacité de production soit 10 ⁶ watts ;
CC	Communauté de communes ;	Natura 2000	Réseau européen de protection des sites expressifs de la biodiversité ;
CERDD	Centre Ressource de Développement Durable ;	PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
CEREMA	Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement ;	PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;
CNDP	Commission nationale du débat public ;	PNR	Parc Naturel Régional ;
COP 21	Vingt-et-unième Conférence of parties ;	Projet EnRCC	Projet d'Énergie Renouvelable Coopératif et Citoyen.
CSCSE	Conseil Scientifique Consultatif et de Suivi des Études ;	RÉPOS	Région à énergie positive ;
DOO	Document d'Orientations et d'Objectifs ;	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale ;
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;	SDEC	Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados ;
EnR	Énergie renouvelable ;	SNTEDD	Stratégie Nationale de Transition Écologique vers un Développement Durable ;
EnR&R	Énergie Renouvelable et de Récupération ;	SRADDET	Schéma Régional de l'Aménagement, du Développement Durable et de l'Égalité des Territoires
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale ;	Sydel	Syndicat de Développement Local (Pays Cœur d'Hérault) ;
ERC	Éviter, Réduire, Compenser ;	TECV	Transition Écologique pour la Croissance Verte ;
GW	Gigawatt unité de puissance qui désigne la capacité de production soit 10 ⁹ watts ;	TÉPOS	Territoire à Énergie Positive ;
GWh	quantité d'énergie produite par 1 GW en une heure ;	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Éducation et la Culture ;



Annexe 3 :

1. Zones Natura 2000

Les objectifs de Natura 2000 :

- Contribuer à conserver la biodiversité en maintenant le bon état de conservation des habitats et des espèces mentionnées par les Directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore » ;
- Contribuer au développement durable des territoires :
 - en s'appuyant sur un nouveau mode de gouvernance (gestion concertée d'un patrimoine commun) ;
 - en favorisant une prise de conscience collective des enjeux écologiques.

« Chercher à concilier au sein des sites inscrits les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces avec les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales. Ces sites ne sont pas des zones protégées où l'Homme serait exclu, et encore moins des sanctuaires de nature. Ils sont simplement des

espaces gérés avec tous les usagers, de telle sorte qu'ils puissent préserver leurs richesses biologiques et leur identité en maintenant les activités humaines ».

2. Les décisions du maître d'ouvrage le 22 octobre 2019 auprès de la Commission Nationale du Débat Public :

Poursuivre les études en vue d'élaborer dans un délai d'un an un nouveau scénario de taille réduite, à forte dimension agricole et apportant des garanties supplémentaire en matière :

- de réduction de l'impact paysager et de protection de la biodiversité ;
- de limitation de la consommation en eau ;
- de création d'une activité agro-pastorale durable ;
- de reprise du foncier, actuellement privé, par le territoire ;
- de partage des retombées fiscales et des emplois créés par le projet.



Éditorial

Archéologie

Nouvelles données sur Agde grecque (Agàthe), (Hérault, France)

GOMEZ (CÉLINE) et UGOLINI (DANIELA)

Monnaies découvertes sur les communes de Lansargues, Lunel-Viel et Sommières

RICHARD RALITE (JEAN-CLAUDE) et RAYNAUD (CLAUDE)

Histoire moderne

Le clergé du diocèse de Maguelonne au temps de l'évêque Guillaume 1^{er} Pellicier (1498-1527)

PIEYRE (CLÉMENT)

Le gouvernement militaire d'Agde et de Brescou : l'affaire du Major

DAUPHIN (IRÈNE)

Le voyage du navire négrier « Le Languedocien » vers les côtes de Guinée, les colonies d'Amérique et Sète en 1726-28

GIBERT (NICOLAS)

Histoire contemporaine

Élire et être élu dans l'Hérault de 1789 à 1879

REBOUL (FANNY)

Juin 40, ils refusent de cesser le combat

BOUQUET (CHRISTIAN)

Une administration vichyste. Le fonds de la préfecture régionale de Montpellier (1941-1944)

LION (EMMANUEL)

Le pasteur Pierre-Charles Toureille, témoin de la libération de Lunel : son journal du 13 août au 3 septembre 1944

VACHÉ (JEAN)

Histoire, arts et littérature

Le Félibrige rouge au bord du lez

BLIN-MIOCH (ROSE)

La jonque de porcelaine de Joseph Delteil

GUDIN DE VALLERIN (GILLES)

Géo-histoire

Les météorologistes dans l'Hérault, organisation

DEHONS (CÉLINE) ET REBOURS (HÉLÈNE)

Un grand ensemble résidentiel à Montpellier (1960-2010). Évolution socio-spatiale et politique de la ville

ODANAKA (NAOKI)

Le projet photovoltaïque "SOLARZAC"

VOLLE (JEAN-PAUL), VIALA (AUDREY) ET COURSIÈRE (STÉPHANE)

1^{re} de Couverture : Les énergies renouvelables en cœur d'Hérault.

Revue fondée en 1970 par *Les Amis de Pézenas*, éditée par l'Association Études sur l'Hérault, avec le concours du Département.

Édition :

Association Études sur l'Hérault
Président d'honneur : Jean Nougaret (†)
Président : Christian Guiraud

Siège :

Boîte postale :
Études héraultaises
Maison départementale des Sports
66, place Égalité
34080 Montpellier

Directeur de la publication

Christian GUIRAUD

Coordinateurs de la rédaction

Michel-Édouard BELLET, Guy LAURANS

Comité de rédaction

Hélène CHAUBIN
Sandra CLOZIER
Alain ALQUIER
Christian ROCHE
Jean-Claude FORET
Julien DUVAUX
Jean-Paul VOLLE
Jean SAGNES
Raymond LOPEZ

Couverture et mise en page

Raymond Lopez
Études Héraultaises

Impression

Couleur et Impression
Parc Agropolis
2214 Blvd. de la Lironde
34980 Montferrier-sur-Lez

Site internet

<http://www.etudeshernautaises.fr>

Webmaster

Raymond Lopez
etudeshernautaises@gmail.com



Prix : 25,00€ TTC



16214609